

**Décision n° 2018-106 du 30 mars 2018
portant nomination aux fonctions de responsabilité
rattachées au directeur de la direction territoriale Nord-Picardie**

Le directeur de la direction territoriale Nord-Picardie du Cerema,

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu l'arrêté n° 117027 du 20 décembre 2017 chargeant Monsieur Bruno Lhuissier, par intérim, de la direction générale du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement à compter du 18 décembre 2017 ;

Vu la délibération n° 2015-38 du conseil d'administration du Cerema fixant l'organisation générale de l'établissement et de son comité de direction ;

Vu la décision n° 2018-104 du 14 mars 2018 portant organisation de la direction territoriale Nord-Picardie et de son comité de direction ;

Vu la décision n° 2014-135 du 11 février 2014 portant nomination des membres du comité de direction et des responsables du siège du Cerema ;

Vu la décision n° 2017-301 du 20 décembre 2017 donnant délégation de signature aux directeurs des directions techniques ou territoriales en matière de nomination aux fonctions de responsabilité ;

Vu la décision n° 2016-01 du 4 janvier 2016 fixant les responsabilités des membres du comité de direction du Cerema ;

Après avis du directeur général ;

décide

Article 1

Sont nommés responsables de département :

- Madame Corinne Lampin, responsable du département Territoires, Écologie, Énergie, Risques ;
- Monsieur Arnoult Cuvillier, responsable du département Infrastructures ;
- Monsieur Hervé Coulon, responsable par intérim du département Déplacements, Aménagement, Territoires, Habitat.

Article 2

Monsieur Matthieu Bouteiller est nommé secrétaire général.

Article 3

Madame Anne-Laure Millet est nommée directrice du développement des relations avec les

clients et partenaires.

Article 4

Monsieur Raymond Zingraff est nommé responsable du groupe Connaissance et documentation.

Article 5

La présente décision abroge la décision n° 2017-110 du 12 avril 2017.

Article 6

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Fait à Lille, le 30 mars 2018

Le directeur

Signé

Stéphane Coudert